

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 05832 Numéro SIREN : 430 087 429 Nom ou dénomination : INNOVACOM GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt 81514



20200815142019

DATE DEPOT : 09/10/2020

N° DE DEPOT : 81514

N° GESTION : 2000B05832

N° SIREN : 430087429

DENOMINATION : INNOVACOM GESTION

ADRESSE : 9 rue de Téhéran 75008 Paris

MILLESIME : 2019

13 OCT. 2020

Sous le N° : 81514
DU 30 juin 2020

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE

L'an deux mille vingt, le 30 juin à 10 heures, la société « RFAS4 », propriétaire de la totalité des 52 069 actions de 10 euros chacune de la société Innovacom Gestion (la « Société »),

Associé unique de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Approbation des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus aux membres du Directoire,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce,
- Pouvoirs.

L'associé unique est représenté par son Président, Monsieur Jérôme Faul.

Mr Stéphane Collas, du cabinet DELOITTE, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué n'assiste pas à la réunion.

Les décisions suivantes sont adoptées:

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve l'inventaire, les comptes sociaux arrêtés le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, l'associé unique donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à la somme de 581 758.43 euros au compte « report à nouveau », ce qui portera ce compte à la somme négative de 425 494 .26 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Année	Dividendes
2018	0 €
2017	0 €
2016	2 082 760 €

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce

L'associé unique, statuant conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, prend acte des conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

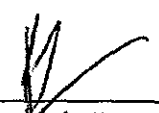
QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



l'associé unique, La société RFAS4
Représentée par Monsieur François Lombard



Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander, à titre ordinaire, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Résultat de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

La Société clôture son 20^{ème} exercice social. Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation (hors reprise de provision et transfert de charges) s'élèvent à **911 k€** (contre 943 k€ en 2018) correspondant aux commissions perçues au titre de la gestion des portefeuilles suivants :

- **technocom2** a versé :
 - 2,4% du Montant Total du portefeuille en valeur brute moins les sociétés provisionnées à 100% pour un montant de **391 k€**
- **technocom3** a versé :
 - 2,4% du Montant Total Souscrit pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 pour un montant de **480 k€**
- **Avenir Numérique** a provisionné :
 - 2,99% du Montant Total Souscrit pour la période du 26 novembre au 31 décembre 2019 pour un montant de **34 k€**
- Les autres produits pour un montant de **6 k€** correspondent à la prestation comptable lors de la dissolution d'**innovacom4** en avril 2019.

En raison de la TUP avec **RFAS4, Anjou Partners** n'a pas versé de rémunération pour la prestation comptable 2019 effectuée par **Innovacom Gestion**.

La société a comptabilisé un transfert de charges d'un montant de **27 k€** dont **22 k€** de GSC concernant la cotisation chômage du mandataire social et **5 k€** d'avantage en nature.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les charges d'exploitation s'élèvent à **1 611 k€** (contre **1 706 k€** en 2018) et se répartissent comme suit :

- Les salaires et charges sociales s'élèvent à **1 044 k€** (contre **1 108 k€** en 2018), la baisse s'explique par un départ à la retraite en début d'année.
- Les frais de fonctionnement et honoraires rattachés à l'activité de la société de gestion s'élèvent à **404 k€** (dont **16 k€** pour les Commissaires aux Comptes) contre **446 k€** en 2018.
- Le poste Impôts et Taxes, constitué essentiellement des taxes sur les salaires, s'élève à **115 k€** (contre **118 k€** en 2018).
- Les amortissements des Immobilisations s'élèvent à **6 k€**.
- La provision pour retraite s'élève à **42 k€**.

Le résultat d'exploitation s'élève à **-588 k€**.

Le résultat financier s'élève à **6 k€** (contre **11 k€** en 2018) et représente :

- une reprise de provisions de **5 k€** et des produits de placements de trésorerie pour **1 k€**.

Le résultat exceptionnel est de **0 k€**.

L'impôt sur les sociétés à payer pour **Innovacom Gestion** s'élève à **0 k€**.

Le résultat net pour 2019 s'élève à **-582 k€**.

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

Le solde du poste fournisseurs est de **110 k€** et représente essentiellement des factures de gestion courante à payer sous 30 jours.

Situation 2019

La levée de nos deux nouveaux fonds en juillet 2019 et décembre 2019, n'ont pas permis de dégager suffisamment de frais de gestion pour être à l'équilibre.

Au cours de l'exercice, est apparue des pertes cumulées supérieures à la moitié du capital social et que, conformément aux dispositions de l'article L225-2248 du Code de commerce, une AGE va être convoquée dans les 4 mois qui suivent l'approbation des présents comptes pour décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Perspectives 2020

Après un 1^{er} closing à **40 M€** en juillet 2019 de **technocom3**, un complément de **20 M€** est attendu en 2020, ce qui augmentera les frais de gestion de **120 k€** par trimestre.

Après avoir levé **12 M€** fin 2019, le fonds FCPI **Avenir Numérique** pourrait lever **15 M€** en 2020, ce qui augmenterait les frais de gestion de **300 k€** en 2021.

Nous prévoyons un résultat positif pour l'année 2020, ce qui permettra de reconstituer nos capitaux propres.

En cas de non atteinte de nos objectifs mentionnés ci-dessus au cours du 4^{ème} trimestre 2020, l'actionnaire unique RFAS4 procèdera à une augmentation de capital afin régulariser la situation.

La société de gestion va poursuivre le programme d'investissement de suivi des investissements du Fonds **technocom2** ainsi que les programmes de liquidation des fonds **innovacom5** et **innovacom6**.

Résultat – Affectation

L'exercice écoulé se traduit par une perte de -581 758 €.

Le report à nouveau est créditeur de 156 264,17 €.

Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit -581 758 €, intégralement en report à nouveau, la réserve légale ayant atteint 10% du capital social.

Le montant actualisé du report à nouveau s'élèvera à -425 494 €.

Après affectation, les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.

Montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents : Néant

Actionnariat

RFAS4 du groupe Turenne, actionnaire unique d'**Anjou Partners**, a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine en octobre 2019. RFAS4 est devenu l'actionnaire unique d'**Innovacom Gestion**.

Evènements important survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi

Nous faisons face depuis mars à la crise liée au covid 19, à la période d'urgence sanitaire instaurée par le gouvernement et aux mesures de confinement qui ont été prises pour lutter contre l'épidémie (fermeture des écoles, priorité au télétravail, etc.).

Dans ce contexte, **Innovacom** a placé ses collaborateurs en télétravail.

Pour soutenir les entreprises du portefeuille et apporter des solutions concrètes aux dirigeants, Innovacom s'est mobilisé pour :

- transmettre une information fiable, régulière et utile sur les mesures gouvernementales et conseiller les dirigeants pour que toutes nos entreprises puissent en bénéficier ;
- accompagner les dirigeants dans la mise en place des mesures leur permettant de maintenir leur activité totalement ou partiellement.

Les directeurs de participations sont en contact quotidiennement avec les dirigeants des entreprises de nos portefeuilles afin de mesurer l'impact prévisionnel de cette épidémie sur leurs activités, leurs effectifs, ainsi que leur trésorerie avec un double objectif :

- s'assurer que les entreprises disposeront des lignes de crédits bancaires nécessaires pour les prochains mois,
- préparer opérationnellement la sortie de crise.

Activités en matière de recherches et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code du Commerce, la Société n'a pas eu, au cours de l'exercice, d'activité en matière de recherche et développement.

Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce

Nous vous demandons d'approuver au titre des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce :

- Néant

Conventions visées à l'article L.227-11 du code de commerce

Nous vous demandons d'approuver au titre des conventions visées à l'article L227-11 du Code de commerce :

- Néant

Processus de contrôle

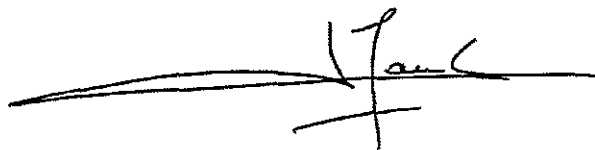
Durant cet exercice, **Déontologie & Compliance** a poursuivi sa mission de contrôle permanent et périodique de la société.

Présentation des comptes

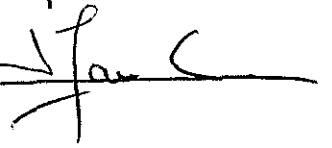
Nous vous présentons les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Le Directoire vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Paris, le 25 mai 2020
Le Président du Directoire



Certifié conforme.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. C.', written over a horizontal line.

INNOVACOM GESTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle

9 rue de Téhéran

75008 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

INNOVACOM GESTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle

9 rue de Téhéran

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique de la société INNOVACOM GESTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INNOVACOM GESTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 25 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les indemnités de départ à la retraite et les autres immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 25 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

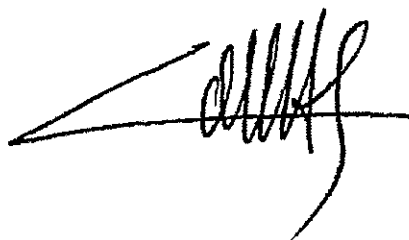
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juin 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane COLLAS', with a long horizontal stroke extending to the left.

Stéphane COLLAS

BILAN ACTIF AU 31 décembre 2019

Libellés	31/12/2019			31/12/2018
	Valeur brute en €	Amortis. ou provisions en €	Valeur nette en €	Valeur nette en €
<u>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</u>				
<i>Total</i>				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Concessions, brevets, droits similaires	17 223	17 223	-	
<i>Total</i>	17 223	17 223	-	
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Agencement et Installations générales	7 252	4 311	2 941	6 567
Autres immobilisations corporelles	87 822	74 478	13 344	7 398
<i>Total</i>	95 075	78 789	16 285	13 965
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Autres participations	27 995	7 870	20 125	15 168
Autres immobilisations financières	66 500		66 500	
Dépôts versés	10 548		10 548	7 075
<i>Total</i>	105 043	7 870	97 173	22 243
ACTIF IMMOBILISE	217 340	103 881	113 458	36 209
<u>CREANCES</u>				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	159 077		159 077	186 933
<i>Total</i>	159 077		159 077	186 933
<u>TRESORERIE</u>	<i>Total</i>	441 832	441 832	1 097 266
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	<i>Total</i>	9 065	9 065	
ACTIF CIRCULANT	609 974		609 974	1 284 199
TOTAL ACTIF	827 314	103 881	723 432	1 320 408

BILAN PASSIF AU 31 décembre 2019

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	520 690	520 690
Réserves		
- légale	52 069	52 069
- indisponible		
Report à nouveau	156 264	895 822
Résultat de l'exercice	-581 758	-739 558
<i>Total Capitaux Propres</i>	147 265	729 023
Provisions pour Risques		
Provisions pour Retraite	318 628	362 198
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	318 628	362 198
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 051
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 523	68 727
Dettes fiscales et sociales	147 017	153 409
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
<i>Total Dettes Brutes</i>	257 540	229 187
<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>	0	0
ECART DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	723 432	1 320 408

RESULTAT au 31 décembre 2019

Libellés	2019	2018
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Montant net du chiffre d'affaires		
Autres produits d'exploitation	911 753	943 339
Total	911 753	943 339
<u>Reprises de provisions</u>		
-provisions pour Retraite	85 211	
Transfert de charges	26 585	20 184
Total produits d'exploitation	1 023 549	963 523
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de matières et autres approvisionnements		
Autres charges externes	404 465	445 690
Impôts et taxes et versements assimilés	115 150	117 880
Salaires et traitements	711 829	735 778
Charges sociales	331 889	372 325
<u>Dotations aux amortissements et provisions</u>		
-sur immobilisations: dotation aux amortissements	6 216	6 022
-sur actif circulant: dotation aux provisions		
-provisions pour retraite	41 641	28 562
Autres charges	59	2
Total charges d'exploitation	1 611 249	1 706 258
RESULTAT D'EXPLOITATION	-587 700	-742 735
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Produits financiers de participations (dividendes)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés	985	2 754
Produits nets sur cession de titres		
Difference positive de change		
Reprise sur provisions	4 957	19 667
Total produits financiers	5 942	22 421
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Dotations financières aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (dont abandons de créance)		
Charges nettes sur cession de titres		9 634
Différence négative de change		
Autres charges		2 287
Total charges financières	0	11 921
RESULTAT FINANCIER	5 942	10 500
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-581 758	-732 235

RESULTAT au 31 décembre 2019

Libellés	2019	2018
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
Sur opérations de gestion		
sur opérations en capital		
Reprises de provisions		
Autres produits exceptionnels		
Total produits exceptionnels		
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
Sur opérations de gestion		7 323
sur opérations en capital		
Dotations aux provisions		
Autres charges exceptionnelles		
Total charges exceptionnelles		7 323
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-7 323
<u>PARTICIPATION DES SALAIRES</u>		
<u>IMPOTS SUR LES BENEFICES</u>		
TOTAL DES PRODUITS	1 029 490	985 944
TOTAL DES CHARGES	1 611 249	1 725 502
BENEFICE OU PERTE	-581 758	-739 558

Annexes aux comptes de l'exercice Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total du bilan avant répartition s'élève à 723 432 €, dégageant un résultat net de -581 758 €.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DU STATUT

La Société **Innovacom Gestion**, dont le siège social est situé, 9 rue de Téhéran à PARIS, a pour activité la gestion de quatre Fonds Professionnels de Capital Investissement (ex FCPR) :

- **Innovacom5** (fonds en liquidation)
- **Innovacom6** (fonds en liquidation)
- **Technocom2**
- **Technocom3**

Et un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation FCPI :

- **Avenir Numérique**

Les activités exercées sont conformes au programme d'activité agréé par l'AMF.

Depuis juillet 2012, **Innovacom Gestion** n'est plus filiale du groupe France Télécom par conséquent les comptes sociaux de la société ne sont plus consolidés par le groupe France Télécom.

Selon les accords signés en 2012, l'ensemble des parts des membres de l'équipe ont été rachetées par la société puis annulées. L'actionnaire unique est devenu la société Anjou Partners.

Au cours de l'année 2019, l'actionnaire d'Anjou Partners (RFAS4 du Groupe Turenne) a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP). RFAS4 est donc maintenant l'actionnaire unique d'Innovacom Gestion.

PERSPECTIVES 2020

Après un 1^{er} closing à 40 M€ en juillet 2019 de technocom3, un complément de 20 M€ est attendu en 2020, ce qui augmentera les frais de gestion de 120 k€ par trimestre.

Après avoir levé 12 M€ fin 2019, le fonds FCPI Avenir Numérique pourrait lever 15 M€ en 2020, ce qui augmenterait les frais de gestion de 300 k€ en 2021.

Nous prévoyons un résultat positif pour l'année 2020, ce qui permettra de reconstituer nos capitaux propres.

En cas de non atteinte de nos objectifs mentionnés ci-dessus au cours du 4^{ème} trimestre 2020, l'actionnaire unique RFAS4 procèdera à une augmentation de capital afin régulariser la situation.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées selon les hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

1. Immobilisations

FINANCIERES

Autres participations

Les parts administrateurs relatives au portefeuille des FPCI figurent au bilan à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de souscription. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est notamment appréciée par rapport à la quote-part d'actif net de la filiale et à ses perspectives de rentabilité.

Pour calculer les plus-values sur cessions de titres, la méthode retenue est la suivante :

- première entrée – première sortie

Autres immobilisations financières

Elles sont constituées des parts du FPCI **Technocom3** et figurent au bilan pour leur montant souscrit appelé. Le solde du montant total souscrit non appelé est indiqué dans les engagements hors bilan.

INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Il est pratiqué un amortissement calculé selon la méthode linéaire et selon la durée de vie propre à chaque catégorie :

- logiciel et matériel informatique : de 1 à 3 ans
- installation et agencement : 10 ans
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans

2. Provision pour Risques

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers. L'estimation du montant de la provision correspond à la sortie de ressources que la société devra supporter pour éteindre son obligation envers le tiers. Elle est estimée en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes.

3. Comptabilisation des produits et des charges

Les produits d'exploitation correspondent :

- à la rémunération de la société de gestion **Innovacom Gestion** :

- o Conformément au règlement du FPCI **technocom2**,
- o Conformément au règlement du FPCI **technocom3**,
- o Conformément au règlement du FCPI **Avenir Numérique**,

La facturation des prestations de services visant à faciliter la gestion des actifs des FPCI et FCPI par **Innovacom Gestion**, en France et à l'étranger est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Autres charges externes »

Les intérêts provenant de placements de trésorerie sont enregistrés en « Autres produits financiers », au compte de résultat.

Le taux d'imposition relève du droit commun des sociétés.

4. Avantages au personnel

Indemnités de départ à la retraite

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés à certaines échéances ou au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat.

Les principales hypothèses retenues pour la valorisation de l'engagement de fin de période sont les suivantes:

- o âge de départ à la retraite: 62 ans;
- o taux d'actualisation : 1.00 %;
- o taux moyen de progression des salaires attendu sur le long terme : de 2 %

CAPITAUX PROPRES

Le capital est entièrement libéré. Cette rubrique se décompose de la manière suivante au 31 décembre :

	Nombre	Valeur Nominale
1- Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	52 069	€ 10
2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3- Actions ou parts sociales annulées pendant l'exercice		
4- Actions ou parts sociales composant le capital à la fin de l'exercice	52 069	€ 10

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture</i>	<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distribution sur résultats antérieurs	1 468 581 €
Incorporation du résultat	-739 558 €
Dividendes distribués	
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	729 023 €
<i>Situation à la clôture</i>	<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition	729 023 €

PROVISIONS

Cette rubrique se décompose de la manière suivante au 31 décembre :

Nature	Net au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Net au 31/12/2019
Provisions pour retraite	362 198 €	41 641 €	-85 211 €	318 628 €

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartition	Résultat fiscal avant impôt	Impôt dû	Résultat fiscal après impôt
Résultat courant	-581 758 €		-581 758 €
Résultat exceptionnel	0 €		0 €
Taxe Véhicule de Tourisme	3 021 €		3 021 €
Provision retraite	41 641 €		41 641 €
Reprise provision retraite	-85 211 €		-85 211 €
TOTAL	-622 307 €		-622 307 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Cette rubrique se décompose de la manière suivante au 31 décembre :

Nature	Montant
NEANT	
TOTAL	0 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Cette rubrique se décompose de la manière suivante au 31 décembre :

Nature	Montant
TOTAL	0 €

IMMOBILISATIONS

Cette rubrique se décompose de la manière suivante au 31 décembre :

Immobilisations	Valeur début ex.	Acquisitions	Cessions	Valeur fin d'ex.
Autres immobilisations incorporelles	17 223 €			17 223 €
Total Immobilisations incorporelles	17 223 €	0 €	0 €	17 223 €
Agencements et installations générales	7 252 €			7 252 €
Installations matériel et outillage	6 257 €			6 257 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 029 €	8 536 €		81 565 €
Total immobilisations corporelles	86 539 €	8 536 €	0 €	95 075 €
Autres participations	27 995 €	0 €	0 €	27 995 €
Autres immobilisations financières	0 €	66 500 €	0 €	66 500 €
Dépôts versés	7 075 €	10 418 €	6 945 €	10 548 €
Autres créances et intérêts	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Immobilisations financières *	35 070 €	76 918 €	6 945 €	105 042 €
TOTAL IMMOBILISATIONS	138 832 €	85 453 €	6 945 €	217 340 €

* L'échéance des Immobilisations financières est à plus d'un an.

AMORTISSEMENTS et DEPRECIATIONS

Cette rubrique se décompose de la manière suivante au 31 décembre :

Immobilisations amortissables	Valeur début ex.	Dotations	Reprises	Valeur fin d'ex.
Autres immobilisations incorporelles	17 223 €			17 223 €
Total amortissement Immo. incorporelles	17 223 €	0 €	0 €	17 223 €
Agencements et installations générales	685 €	3 626 €		4 311 €
Installations matériel et outillage	6 258 €			6 258 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 631 €	2 589 €		68 220 €
Total amortissement Immo. corporelles	72 574 €	6 216 €	0 €	78 790 €
Immobilisations financières	12 827 €		4 957 €	7 870 €
TOTAL AMORTISSEMENTS	102 624 €	6 216 €	4 957 €	103 883 €

Tableaux des participations

PARTICIPATIONS	valeur comptable brute	valeur comptable nette	Capital	Quote part du capital	Dividendes reçus	Résultat Net exercice	Date États Financiers
innovacom5	0 €	0 €	597 000 € (1)	16%		-16 719 €	Déc.2019
innovacom6	27 995 €	20 125 €	450 000 € (1)	26%		-759 302 €	Déc.2019
	27 995 €	20 125 €					

Tableau des autres immobilisations financières

Fonds	Montant souscrit et appelé	Montant souscrit non appelé	Date Limite d'Appel de Fonds
technocom3 3 Parts A à 100 000€	60 000 €	240 000 €	- à la date de liquidation du Fonds ou, - à la libération de l'intégralité du MTS ou, - en cas de notification aux porteurs que la SG ne ferait plus d'Appels de fonds.
technocom3 32,5 Parts B à 1 000	6 500 €	26 000 €	idem Parts A

Détails des autres créances

Cette rubrique se décompose de la manière suivante au 31 décembre :

Rubriques	2019	A 1 an au plus
innovacom5	120 €	120 €
<u>Refacturation</u>		
technocom3	9 646 €	9 646 €
innovacom6	6 663 €	6 663 €
Mandats sociaux Fonds	8 113 €	8 113 €
<u>Produits à recevoir</u>		
technocom2	99 616 €	99 616 €
Avenir Numérique	34 000 €	34 000 €
DIVERS	919 €	919 €
TOTAL	159 077 €	159 077 €

Détails des charges constatées d'avance

Cette rubrique se décompose de la manière suivante au 31 décembre :

Rubriques	2019
Loyer Turenne	5 229 €
Cotisation France Digital	1 250 €
Pitney Bowes	767 €
Abts 2020	1 819 €
Total	9 065 €

Détails des dettes et comptes rattachés

Cette rubrique se décompose de la manière suivante au 31 décembre :

Rubriques	2019	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Fournisseurs	59 896 €	59 896 €	
Factures non parvenues	17 377 €	17 377 €	
Technocom 3	33 250 €	33 250 €	
Dettes au Personnel	82 550 €	82 550 €	
Dettes sociales et fiscales	64 467 €	64 467 €	
Total	257 540 €	257 540 €	0 €

Créances, dettes, charges et produits financiers concernant les entreprises liées

NEANT

Transfert de charges

Rubriques	2019
GSC mandataire social (réintégration)	21 988 €
Véhicule collaborateur (réintégration)	4 597 €
Total	26 585 €

Effectif moyen

L'effectif moyen pour l'année 2019 est de 6 collaborateurs cadres.

Evenements Post-clôture

L'épidémie du COVID 19 génère début 2020 une crise sanitaire mondiale et a conduit les autorités françaises à prendre des mesures exceptionnelles. Il n'est pas possible à date d'estimer les impacts de cette crise sur les fonds et sociétés gérés par Innovacom.

La continuité de l'exploitation de la société de gestion a été rendue possible grâce à la mise en place du télétravail pour l'ensemble des collaborateurs.